

ABONNEMENT

| Saumur | |
|------------|--------|
| Un an | 18 fr. |
| Six mois | 9 |
| Trois mois | 4 50 |
| Poste | |
| Un an | 20 fr. |
| Six mois | 10 |
| Trois mois | 5 |

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers
PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

Rédacteur en Chef : M. Jean DASSY

INSERTIONS

| | | |
|--------------|--------------|----|
| Annonces | la ligne.... | 20 |
| Réclames | — | 30 |
| Faits divers | — | 75 |

RESERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir, Saumur

Les insertions doivent être payées d'avance.
Un trimestre commencé sera dû.

Voir les Dernières Nouvelles à la fin de la 3^e page.

SAUMUR, 20 MARS

RIBOT RIBOTTE

Avant qu'un décret aussi impérial que possible eût donné une demi-élégance au nom de notre président du conseil, M. Ribot s'appela Ribotte et il lui en est resté quelque chose. Le vieux loufoque ne va-t-il pas s'aviser, pour nous donner le change sur ses maquignonages dans le procès du Panama, de vouloir compromettre l'ambassadeur de Russie! Ce raté du barreau de Paris et de la magistrature impériale s'imagine-t-il que le pot-de-vin prospère sur les bords du Volga comme sur ceux de la Seine? Oublie-t-il qu'il y a, de l'autre côté de l'Oural, des gens qui travaillent aux mines et qui n'en ont pas autant à se reprocher dans leur petit doigt que certains de nos députés dans toute leur encombrante personne?

C'est qu'il y a de ce côté de l'Europe une justice à laquelle ses amis feront bien de ne pas se frotter.

Que M. Ribot se chamaille avec les avocats, c'est son affaire, ceux-ci sont bien de force à se défendre et même, si la sottise poussée à l'excès était un cas pendable, il aurait droit à être défendu à l'œil, par tous les barreaux de France et de Navarre, car c'est toujours un fameux service que d'être attaqué par un imbécile.

Si Ribot est plus convenable, Ribotte conviendrait mieux.

JEAN DASSY.

PALAIS - BOURBON

Séance du 18 mars

M. Ribot dépose un projet tendant à accorder les funérailles nationales à M. Jules Ferry.

« Son nom, dit-il, restera attaché aux glorieux souvenirs... »

M. Baudry-d'Asson. — Des persécutions religieuses. (Bruit.)

M. Ribot. — De la défense nationale.

M. Ribot demande l'urgence.

M. Baudry-d'Asson s'incline toujours devant une tombe, mais il croit de son devoir de protester contre les paroles du président du conseil. Il ne peut oublier que M. Jules Ferry a commis infamies sur infamies. Il ne peut oublier qu'il a expulsé les Jésuites.

Il a soutenu les lois scélérates.

Il ne peut oublier que M. Jules Ferry a été le Tonkinois qui a fait verser tant de larmes.

Non! Jules Ferry n'a pas illustré le pays.

On ne peut prendre l'argent des contribuables pour faire à cet homme des funérailles nationales.

Les 20,000 fr. sont votés par 287 voix contre 170.

M. Casimir-Perier propose que la Chambre ne siège pas le jour des obsèques. — Adopté.

On a déposé un projet tendant à limiter les dépenses pour les élections de chaque député.

M. Hubbard est le premier signataire de ce projet, où le nom de M. Rouvier ne figure pas.

La commission chargée d'examiner le projet relatif à la suppression du privilège des avocats s'est prononcée pour le maintien, mais avec réforme.

SÉNAT

Le Sénat a décidé d'assister en corps aux obsèques de son président. Le crédit a été voté par 233 contre 30.

INFORMATIONS

CONSEIL DES MINISTRES

Les ministres ont décidé qu'aux funérailles de M. Jules Ferry, les corps constitués et le corps diplomatique seront convoqués. Toute l'armée de Paris y assistera.

COMMISSION D'ENQUÊTE

MM. Ribot et Bourgeois ont été appelés devant la Commission d'enquête.

Ils ont déclaré, en ce qui concerne Cornélius Herz :

1^o Que l'Angleterre s'était engagée à ne pas le laisser s'échapper ;

2^o Que la contre expertise médicale, demandée par notre ambassadeur, avait été refusée.

Pour Arton, ils ont répété qu'on avait perdu sa trace à Bukarest.

M. Andrieux a reçu citation à comparaître devant M. Welter qui fait l'intérim de M. Franqueville.

Le *Journal des Débats* publie deux lettres extraites des dossiers du baron de Reinach.

Ces lettres établissent que, avant de devenir créancier du baron de Reinach pour plusieurs millions, Cornélius Herz avait été son débiteur.

Aujourd'hui s'ouvrent, à la Cour d'assises, les débats du procès Andrieux-Lissagaray.

On s'attend à une audience très mouvementée.

M. Lissagaray assure que, lui aussi, aura ses petits papiers et ses preuves.

Il se pourrait, si M. Balthaut tient sa promesse, que l'audience d'aujourd'hui ménageât une surprise, car on prétend que, très mécontent d'avoir été aussi maltraité au cours des débats, M. Balthaut aurait tenu à ses coaccusés le propos suivant :

« J'en ai assez de servir de tête de Turc ; moi aussi, je vais faire des révélations. »

Il est un peu tard pour prendre la tactique de M. Rouvier, mais il est certain que si M. Balthaut se décide à parler, nous pourrions assister à des révélations intéressantes.

LES OBSÈQUES DE M. JULES FERRY

La mise en bière du corps de M. Jules Ferry a eu lieu hier ; aujourd'hui, le cercueil sera transporté du domicile du défunt au Palais du Luxembourg. Les funérailles publiques auront lieu mercredi à une heure.

Les candidats au fauteuil présidentiel du Sénat s'agitent déjà.

M. Constans se livre à toutes sortes d'intrigues pour être choisi, contre MM. Magnin et Challemel-Lacour, précédemment candidats.

Le procès de corruption

Audience du samedi 18 mars

M^e Rousseau, défenseur de M. Balthaut, commence sa plaidoirie.

— Ce n'est pas une justification que j'apporte ici. Ce que vous pensez, nous le pensons. Des aveux valent mieux que de misérables dénégations.

Si l'ancien ministre a perdu l'honneur, il n'a pas essayé de sauver l'argent. Après sa comparution première, Balthaut avait, dans un coffre-fort du Crédit lyonnais, un million, en valeurs au porteur. Il avait quatre jours devant lui pour la dénaturer et la mettre en sûreté. Il ne l'a pas fait.

Mon client savait pourtant que sa condamnation, c'était la restitution des 375,000 fr., c'était l'amende du double, soit 750,000 fr. Il ne lui restera donc plus rien.

Un perpétuel remords, l'obligation pour lui, lorsqu'il aura quitté la prison, de vivre ignoré sous un faux nom, l'avenir de deux malheureuses jeunes filles compromises, croyez-vous, messieurs les jurés, que ce ne soit pas une fin épouvantable? Vous vous demanderez si la pénalité morale n'est pas suffisante.

Ensuite, M^e Lailler présente rapidement et habilement la défense de l'accusé Blondin.

— En 1886, M. Balthaut a indignement abusé de la confiance et de l'amitié de M. Blondin, son camarade depuis vingt ans. Aujourd'hui, il veut l'entraîner dans sa chute.

Bref, pour le défenseur, l'ancien ministre est un fourbe qui a audacieusement menti. L'ancien ministre, après avoir reconnu sa culpabilité, a tout d'abord complètement déchargé M. Blondin qu'il a accusé ensuite. Le jury, en présence d'allégations contradictoires, doit s'arrêter à celle qui est la plus favorable à l'accusé. Ce dernier, d'ailleurs, n'a jamais varié dans ses explications.

M^e Lailler termine en demandant un verdict d'acquiescement.

M^e Albert Danet, défenseur de l'accusé Sans-Leroy, prend la parole à son tour.

L'honorable défenseur estime que Sans-Leroy n'a été arrêté que pour servir de bouc émissaire. Il n'était plus député, on ne le redoutait pas.

M^e Danet, discutant les faits qui se sont passés au moment de la nomination de la commission, explique les revirements d'opinion de M. Sans-Leroy.

— Il n'était pas hostile au projet ; il n'avait pas d'opinion faite, voilà tout. Il ne demandait qu'à étudier la question sans parti pris. C'est ce qu'il a fait.

Quant à la visite qu'Arton aurait faite à M. Sans-Leroy à la Chambre même, et la remise de la main à la main d'une somme de 300,000 francs, elle n'est pas prouvée.

L'audience est levée à cinq heures. La suite des débats est renvoyée à lundi.

BULLETIN FINANCIER

Paris, le 18 mars 1893.

Après une ouverture faible à la nouvelle inattendue de la mort de M. Jules Ferry, le marché se relève en clôture sur le bruit de la négociation d'une avance de 150 millions consentie au Trésor par la Banque de France. Le 3 0/0 remonte à 96.65 après 96.35. Le 4 1/2 reste à 105.97.

L'action de la Banque de France est plus faible à 3,900.

Le Crédit Foncier est en reprise à 982. Le rapport du Conseil d'administration qui sera lu à l'assemblée des actionnaires du 1^{er} avril, fera justice de toutes les allégations formulées par les adversaires de l'institution.

La Société Générale conserve le cours rond de 475. On constate au bilan du 28 février de cette société que les comptes courants créditeurs ont passé de 82 millions à 83,209,000 fr.

Le Crédit Lyonnais est mieux tenue à 774 fr. La situation telle qu'elle ressort de son bilan au 31 janvier dernier est très normale.

Le Comptoir National d'Escompte se maintient très ferme à 497.75. Dans le bilan arrêté le 28 février on remarque que les comptes de chèques et d'escomptes s'élèvent à 445 1/2 millions, gagnant ainsi 41 millions sur janvier.

Les obligations 3 0/0 Immeubles de France sont recherchées à 388.75 à cause de leur remboursement à 4,000 fr., ce qui équivaut à une prime de 642 fr. et elles rapportent 45 fr. par an.

Les Chemins Economiques valent 427.25.
CH. HEYMAN et Co,
10, rue du Quatre-Septembre, Paris.

Chronique Locale

ET DE L'OUEST

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE DU 20 MARS

Observations de M. DAVY, opticien
Place de la Bilange, 25, Saumur.

| Heures. | Baromètre. | Thermomètre. |
|-------------------------------|----------------------|--------------|
| Hier soir, à 5 h. | | + 7° |
| Ce matin, à 8 h. | | + 5° |
| Midi, | 76 $\frac{1}{2}$ m/m | + 13° |
| Hausse | 4 m/m | |
| Baisse | » m/m | |
| Température minima de la nuit | | — 4° |

4^e Placet à M. le Maire

La dernière séance du Conseil municipal a manqué d'intérêt, bien que M. Coutard y ait pris la parole. Le Conseil a l'air d'amuser le tapis. Il cause, il bavarde, semble s'occuper de questions importantes, il délibère et décide finalement qu'il ne décide rien.

Il y a une chose qui a dû vous frapper, M. le Maire : c'est que dans les assemblées composées de sept dixièmes d'incapables, comme celle que vous avez l'honneur de présider, celui qui propose d'ajourner les décisions définitives est toujours sûr de rallier la majorité des suffrages. Ce procédé est commode. Le public ne peut pas dire que nos conseillers ne s'occupent de rien, puisqu'ils parlent de tout. J'espère qu'ils parleront ainsi longtemps sans décider davantage. Je ne m'en plains pas. Avec le temps, ils pourront sans doute connaître les questions qu'ils agitent, et finir par en parler avec une certaine compétence.

M. Coutard veut exproprier tout un quartier pour faire un marché couvert, non un petit

marché, étroit et mesquin, mais quelque chose de superbe et tirant l'œil. Ce qui surtout le tire, l'œil, dans ce projet, c'est qu'il coûterait cher. M. Coutard n'a pas l'air de s'en apercevoir, et il voudrait nous faire croire que nous aurions la chose dans les prix doux. Il est gai cet homme, en vérité; il est même comique, mais d'un comique macabre. Il leur raconte des histoires.....

Mais M^e Boisson, qui incarne la sagesse antique, ne coupe point dans ces ponts-là. Il a bien raison, M^e Boisson, et, pour un homme qui n'est pas ennemi à l'occasion d'une douce gaité, il est bien plus sérieux que Sa Gravité Coutard. Il la connaît d'ailleurs dans les coins la question des expropriations, il la connaît par expérience et sait parfaitement que les jurys sont une de ces belles institutions que l'Europe ne nous envie pas.

C'est simple au possible. Une ville veut exproprier un groupe de maisons qui valent au maximum 200,000 fr. : c'est 400,000 fr. qu'il faut payer, d'après le Jury.

Et quand vous avez à ce prix les immeubles, il faut exproprier les locataires. C'est encore une autre histoire. Tel boutiquier, qui a de la peine à joindre les deux bouts, demande 5, 10, 20, 30 mille francs d'indemnité. Jugez un peu de ceux qui prospèrent. Après quoi, vous pouvez bâtir.

Si bien que quand vous croyez, estimant les choses à leur plus haut prix, ne dépenser que trois cent mille francs, il vous en coûte deux ou trois fois davantage.

Bref, le projet Coutard, c'est l'insondable inconnu, cet inconnu vertigineux qui nous épouvante à bon droit, M. le Maire. Nous ne savons pas combien il coûterait, mais ce dont nous sommes certains, c'est qu'il coûterait beaucoup, c'est qu'il coûterait trop.

Cette considération n'arrête pas M. Coutard; il n'en veut pas démordre, il lui faut son marché à tout prix.

Résistez ferme, M. le Maire, mais admirez sa logique. Il commence par déclarer que s'il eût été présent, il n'eût pas voté l'emprunt de 600,000 fr., et que c'eût été assez de 400,000 francs.

Or, sur cette somme, la Ville aurait dû payer, avec l'approbation de M. Coutard :

| | |
|---|-------------|
| 1 ^o Mémoires restés en souffrance sous l'administration Combiere, environ..... | 120.000 fr. |
| 2 ^o Jardin des plantes (projet Coutard)..... | 50.000 » |
| 3 ^o Kiosque, après lequel Brihard soupire depuis 20 ans.... | 40.000 » |
| 4 ^o Marché couvert selon Coutard..... | 500.000 » |
| 5 ^o Hospice, bâtiments nouveaux..... | 50.000 » |
| 6 ^o Divers..... | 50.000 » |
| Total..... | 780.000 fr. |

Qui, avec 400, doit payer 780, reste en figure d'âne, et c'est, sauf le respect que nous vous devons, ce qui vous arriverait, si vous écoutiez M. Coutard.

Si M. Coutard veut un marché couvert, il faut, pour faire ce marché et les autres travaux qui sont infiniment plus utiles, commencer par emprunter un million.

Puis il faudra dans quelques années emprunter à nouveau quelques centaines de mille francs, pour solder la dépense. Puisque la presse qui vous est dévouée est muette comme une brème sur toutes ces questions, permettez-moi de vous dire, M. le Maire, pendant que j'y suis, que ce projet de marché couvert, qui travaille plus que de raison l'esprit de vos collègues, nous fait à nous tous l'effet d'une simple niaiserie. A part M. Coutard et une douzaine de bonshommes qui se verraient expropriés sans douleur, qui donc à Saumur vous demande un marché couvert? Les marchandes de légumes, pour lesquelles M. Coutard a des trésors de compassion, n'en veulent point, car elles savent ce qu'il leur en coûterait.

Le public se dit que vous vous amusez à des sonnettes, qu'au lieu de vous occuper sérieusement d'affaires sérieuses, vous baguenaudez, et, si vous continuez ces pratiques, vous arriverez vite à vous faire prendre pour de simples farceurs.

J'ai entendu cet argument épique : « Nous avons promis un marché couvert, nous devons tenir notre promesse ».

Dites-moi, M. le Maire, qu'est-ce que cela peut nous faire que vous ayez promis un marché, vous et vos collègues? Peu importe ce qu'il vous a plu de nous promettre. Ce qui importe seulement, c'est ce que nous vous avons demandé. Est-ce que vos électeurs vous ont demandé ce marché? — Jamais, n'est-il pas vrai?

Laissez donc là votre projet et ne dépensez pas ainsi sottement notre argent. Vous ferez mieux de pratiquer « la méthode » de faire des égouts, de paver nos rues, d'installer des avertisseurs électriques en cas d'incendie, de faire en un mot ce qu'exigent les besoins publics. Voilà ce qu'il faut faire, M. le Maire, et, pour comble de sagesse, il faut fermer l'oreille aux propositions saugrenues du citoyen Coutard.

UN PROMENEUR.

Le froid

Après quelques jours d'une température exceptionnellement chaude pour le présent mois, nous traversons maintenant une période de froids dont la transition n'est pas sans inconvénient pour la santé, ainsi que pour la végétation hâtive.

La journée d'hier a été très froide. Le matin, une couche de glace de plusieurs millimètres d'épaisseur recouvrait les flaques d'eau. Un vent d'est glacial n'a cessé de souffler toute la

journée et les tourbillons de poussière soulevés par cette continuelle bourrasque rendaient la marche difficile et pénible.

La gelée n'a cependant pas été désastreuse dans tous les vergers. Seules, les fleurs de pêcheurs et d'abricotiers ont subi les atteintes du mal, que le vent a fort aggravé. Mais les petits pois ont, paraît-il, beaucoup souffert.

Ce matin, la gelée a été aussi forte que celle d'hier. Le vent est toujours à l'est.

La conférence d'hier

M. le docteur Martin, dont nous avons annoncé la conférence, a parlé hier devant un public nombreux et attentif de cette question si intéressante et aujourd'hui à l'ordre du jour : la prophylaxie des maladies épidémiques.

A une époque où la population de notre pays qui, voilà cent ans, dit le conférencier, représentait 22 pour cent sur l'ensemble de la population européenne, est tombée à 12 0/0 et menace encore de décroître, il faut se préoccuper plus que jamais d'écartier les chances de mortalité chez les sujets qui nous restent.

Il expose alors les nouvelles théories mises en pratique sur l'hygiène dans les villes, et qui ont donné de si excellents résultats. Des projections lumineuses font encore mieux comprendre ce qu'il peut y avoir d'un peu ardu dans la question et la met facilement à la portée de tous.

Revenant à son point de départ, M. le Dr Martin fait remarquer que, sur les huit à neuf cent mille décès qu'on signale en France chaque année, un bon tiers appartient à ces maladies, dites transmissibles, qu'il serait si facile d'éviter par la généralisation des systèmes employés dans presque toutes les grandes villes.

Cette conférence a été fort appréciée, comme a pu le voir son auteur qui a été très applaudi.

Il existe, selon nous, encore d'autres remèdes à la dépopulation de notre pays, et nous nous proposons d'examiner cette question demain en tête de ce journal.

Saint-Martin-de-la-Place

On nous écrit de Saint-Martin-de-la-Place :

M. Berger, notre député, qui avait déjà, il y a six mois, obtenu pour la commune de Saint-Martin-de-la-Place l'établissement d'un bureau de poste, vient de rendre un nouveau et important service à notre commune.

Notre gare, depuis quarante ans, portait le nom de Saint-Martin-sur-Loire. Il en résultait que nos expéditeurs nous écrivaient à Saint-Martin-de-la-Place, mais étaient obligés d'expédier à Saint-Martin-sur-Loire. D'où nombreuses et fréquentes erreurs dans les expéditions et la correspondance.

Grâce à M. Berger, cette anomalie va cesser.

Voici la lettre qu'il a reçue à ce sujet de M. le Chef de l'Exploitation de la Compagnie :

Paris, le 15 mars 1893.

Monsieur le Député,

Comme suite à ma lettre du 28 janvier dernier, répondant à la vôtre du 24 du même mois, j'ai l'honneur de vous informer que M. le Ministre des Travaux Publics vient, sur notre proposition, d'accepter la substitution du nom de « Saint-Martin-de-la-Place » à celui de « Saint-Martin-sur-Loire » que porte actuellement la station située entre Saumur et Saint-Clément-des-Levées sur notre ligne de Tours à Angers.

Le vœu de la municipalité de Saint-Martin-de-la-Place va donc recevoir ainsi satisfaction.

Agréer, Monsieur le Député, etc.

A. M. Berger, député de Maine-et-Loire, 31, rue de l'Arcade, à Paris.

A Off-Cléide

On nous écrit de Vihiers :

Soyez plutôt maçon si c'est votre métier.

Off-Cléide! qui cultivez non seulement les mathématiques, mais aussi la poésie avec tant d'art, vous devriez mettre à profit le vers que vous nous avez cité je ne sais quand, dans un journal de votre acabit. Pourquoi ne pas vous occuper simplement de vos travaux quotidiens? N'avez-vous pas assez de faire vos calculs difficiles sans chercher, dans votre fantaisiste imagination, des histoires où vous attaquez des gens aussi honorables que vous? Je sais que la vengeance préside à l'élaboration de vos œuvres charmantes. Mais, croyez-moi, laissez cela aux habitués de cabaret; cela ne convient qu'à eux. Laissez aux Furets et aux Piedamour le soin de rechercher quelques bagatelles pour ridiculiser leurs concitoyens : il faut bien qu'ils montrent leur esprit jusqu'alors ignoré.

Donc, mon cher Off-Cléide, restez silencieux dans votre demeure et occupez-vous plutôt de vos mathématiques et de votre intérieur : tout le monde s'en trouvera mieux, même le colonel.

UN SAXHORN RETRAITÉ.

Vol à Douces

On a volé au sieur Goubirard, dans un champ où il l'avait laissé, un avant-train de charrue. La gendarmerie a fait une perquisition chez un individu qui avait été signalé par un de ses voisins comme ayant été vu en possession de cet objet, mais aucune preuve n'a pu être relevée contre lui.

Le sacre de M^r Mathieu

M^r l'Evêque, voulant associer les pauvres et les ouvriers aux fêtes de son sacre, a envoyé les sommes suivantes :

| | |
|---|---------|
| 1 ^o A M. le maire, pour les pauvres d'Angers, | 500 fr. |
| 2 ^o Aux Conférences de Saint-Vincent-de-Paul, | 500 fr. |
| 3 ^o A la Société générale de secours mutuels établie à l'Evêché, | 500 fr. |

SOLANGE DE CRESNE

Par E. DE NOVIANT.

Céleste Maupiteux ne perdit rien de cette mesure de précaution. Elle l'enregistra au contraire dans sa mémoire.

Théophile possédait bien l'écrit, mais sa compagne savait où le trouver.

— S'il est le plus fort, se dit-elle, soyons la plus adroite.

Et la paix la plus durable sembla cimentée entre ces deux êtres qui n'avaient qu'un seul désir : se défier l'un de l'autre.

Pendant que la police fait transporter à son domicile le corps du malheureux qui n'a pas eu honte d'attenter à ses jours, disons par quelle série d'infortunes le comte Camille de Cresne en était arrivé à se faire sauter la cervelle.

CHAPITRE II

DE QUELLE FÉLICITÉ JOUISSAIT DANS SON INTÉRIEUR M. LE COMTE DE CRESNE QUAND IL REÇUT LA VISITE DE SON AMI CHARLES DUPREZ.

La villa Dauphine, à Neuilly, était, en 1870, une somptueuse résidence, aussi fraîche et

coquette qu'agréablement plantée. Située dans l'enceinte d'un parc immense entouré de hautes murailles, elle possédait un escalier monumental orné de deux ravissantes statues en marbre blanc dues au ciseau d'un habile maître italien, et représentant : l'une un pêcheur napolitain, l'autre un chasseur tyrolien. Ses degrés, d'un marbre plus commun que celui des deux statues, conduisaient à un long et large perron sur lequel le grand salon s'ouvrait de plein pied par trois portes-fenêtres.

C'était véritablement une merveille de l'art que cette vaste pièce entièrement tendue de satio broché rouge cerise d'une nuance très claire, et il fallait, sans contredit, jouir d'une fortune considérable pour avoir pu l'orner avec tant de luxe.

Les meubles en palissandre sculpté étaient de même étoffe que les tentures des murs et des fenêtres. Les épais tapis portaient la marque de la fabrique d'Aubusson, et tous les tableaux richement encadrés étaient signés des plus grands noms : ici un Greuze, là un Boucher, plus loin un Watteau.

Dans le fond, en face de la cheminée, s'épanouissait, dans tous l'éclat de sa beauté, le fameux portrait de Ninon de Lenclos, peint

par Van-Dick, que l'on avait, pendant si longtemps, cru perdu, qui fut, vers l'année 1858, providentiellement retrouvé couvert d'une couche de peinture à la détrempe, dans un village des environs de Thionville, et payé du prix d'un boisseau de pommes de terre.

Sur les tables, cent petits riens qui charment les yeux, mille brimborions de prix, éventails ayant appartenu à M^{me} de Pompadour, drageoir provenant de la reine Marie-Antoinette, coffret en fer forgé et sculpté attribué au royal ciseau de l'infortuné Louis XVI.

Comme annexes, un petit boudoir plus orné encore que le grand salon, puis une serre dans laquelle les plantes les plus rares croissaient sous l'habile direction d'un savant jardinier. On eût dit qu'elles s'y trouvaient tout aussi à l'aise que dans leur patrie, tant leur végétation était belle, tant les couleurs de leurs fleurs étaient éclatantes.

Au premier étage, même luxe dans les chambres à coucher; même confort, même bien-être.

Au-dessus, des mansardes, rien que des mansardes; mais de ces mansardes qui contribuent, grâce à leur disposition, à donner à

la façade d'une maison un cachet d'élégance et de distinction que ne sauraient lui faire acquiescer les fenêtres les mieux entendues.

Dans le sous-sol, de nombreux marmitons, tout de blanc habillés, grouillent et fourmillent sous l'œil vigilant de maître William-Starch, élève primé de l'école de cuisine de Londres, tandis que le superbe Nicloux, Nicloux, un ancien tambour-major de la garde impériale, se prélassait au bas de l'escalier dans son magnifique uniforme de suisse.

L'épée en verrou, la culotte de casimir rouge bien collante, les bas de soie blanche bien tendus, les souliers veruis à boucles d'argent, le large bandier tout chamarré et pailleté d'or se détachant sur un bel habit bleu foncé aux massives broderies, telle est la tenue de Nicloux.

Le chef droit est surmonté d'un superbe chapeau à deux cornes brodé d'or et entouré d'une garniture de plumes blanches frisées, la main droite appuyée sur une riche hallebarde dont le fer artistement ciselé réfléchit les rayons du soleil, la gauche correctement placée sur la pomme de son épée, les jambes raides, le corps d'aplomb, telle est l'attitude du grand homme.

(A suivre.)

4° A la Caisse, dite des *Hottées*, instituée en faveur des ouvriers malades ou infirmes des Carrières de Trélazé, 500 fr.

L'orchestre de l'Association artistique se fera entendre, à diverses reprises, pendant la cérémonie du sacre de M^r Mathieu.

L'arrivée à Angers de M^r Mathieu

M^r Mathieu, qui doit être sacré aujourd'hui, est arrivé samedi en gare Saint-Laud à 4 heures 1/2.

M. le curé de la cathédrale l'attendait à la gare.

Il a été conduit à l'évêché en voiture.

M. le Maire a procédé hier, à la Mairie d'Angers, à la distribution de l'offrande de Monseigneur.

A l'occasion de la visite que M^r Mathieu a faite hier, à trois heures, à M. le Maire, l'entrée principale de la Mairie était garnie de camélias et de différentes autres fleurs.

M^r l'Evêque recevra, le dimanche des Rameaux, à l'issue des vêpres, vers cinq heures, dans la grande salle de l'Evêché, les hommes et les jeunes gens qui font partie des Œuvres catholiques d'Angers.

M^r Mathieu, ses anciens condisciples

On lit dans la *Semaine religieuse* :

« Les prêtres du cours de M^r Mathieu lui ont offert, à l'occasion de sa promotion à l'Épiscopat, un *Pontifical* en trois volumes in-folio, magnifiquement relié. »

Conférence anarchiste à Angers

Le 25 courant aura lieu, au Cirque national, une conférence anarchiste, faite par MM. Meunier et Tennevin.

M. Mercier parlera sur le *Scandale du Panama* et M. Tennevin de l'*Anarchie*.

Un notaire en fuite

On nous rapporte, et nous l'annonçons sous toutes réserves, dit le *Petit Courrier*, que le sieur Denécheau, notaire à Montrevault, président de la Chambre des notaires de l'arrondissement de Cholet, adjoint au maire, a quitté son étude et son domicile depuis plus de huit jours, pour une destination inconnue.

Les scellés ont été apposés et on attend pour se prononcer sur les causes et les suites de ce départ que la justice ait fait son enquête.

M. le procureur de la République de Cholet s'est transporté, dans ce but, à Montrevault.

État civil de la ville de Saumur

PUBLICATIONS DE MARIAGE

Fernand-Edmond-Charles Desous, sellier à la Compagnie de Paris-Lyon-Méditerranée, de Saumur, domicilié à Lyon, et Marie-Marguerite Labrunie, couturière, à Saumur.

Claude-François Paponet, cavalier à la 5^e compagnie de remonte de Saumur, à Commenailles (Jura), et Louise-Jeanne Sthamar, typographe, à Saumur.

DÉCÈS

Le 19 mars. — Emile-Louis Vitré, 3 mois, rue de la Croix-Verte; — Pierre-Paul Chermain, cavalier de 2^e classe à la 5^e compagnie de remonte, 24 ans, à l'Hôpital.

NOUVELLES MILITAIRES

La portion principale du 48^e bataillon de chasseurs quittera, du 10 au 15 avril, sa garnison de Courbevoie, pour aller à Itenay, où le casernement destiné à la recevoir est terminé. Le bataillon, qui fera ce mouvement par voie d'étape, conservera son dépôt à Tours.

Le 14^e dragons quittera le camp de Châlons le 17 avril pour occuper, le 20 avril, les nouveaux casernements de Reims. Le mouvement du 16^e dragons sur Reims ne se fera qu'en mai. Les dépôts des deux régiments ne quitteront le camp de Châlons qu'au mois d'août.

LA COIFFURE DES OFFICIERS

Un ordre général du gouvernement de Paris établit comme suit le port de la coiffure pour les officiers :

Les dimanches et jours de fête :

1^o Pour tous les officiers de cavalerie, quelle que soit la subdivision de l'armée à laquelle ils appartiennent, le képi ordinaire ;

2^o Pour les officiers des autres armes, le képi rigide avec le pompon. Il est rappelé, à ceux de ces derniers dont la coiffure comprend un plumet, que cet attribut est porté seulement dans la grande tenue de service ou lorsque l'ordre en est donné.

Bibliographie

ÉTUDE CRITIQUE : *Notre cavalerie*, par le capitaine Chatterbox, breveté d'état-major. Brochure in-8^o de 40 pages, 1 fr. 25. — Paris 1893, chez Henri Charles-Lavauzelle, éditeur, 11, place Saint-André-des-Arts, et chez M. MILON, libraire, à Saumur.

Que n'a-t-on pas écrit sur le rôle de la cavalerie aux armées ? Les uns ont critiqué très sévèrement cette arme, surtout après les manœuvres de 1891 ; les autres l'ont, au contraire, comblée d'éloges.

L'auteur de *Notre cavalerie* a cherché un moyen terme ; il a voulu démontrer que les trois armes se doivent un mutuel et amical appui ou plutôt que l'infanterie, qui est toujours la reine des batailles, doit avoir pour satellites l'artillerie et la cavalerie.

Examinant spécialement le rôle de cette dernière en reconnaissance dans le service de sûreté et sur le champ de bataille, le capitaine Chatterbox arrive à cette conclusion qu'il faut « moderniser notre cavalerie » en changeant les méthodes d'enseignement de Saumur, en supprimant les manœuvres du camp de Châlons. Il y a peut-être quelque chose de para-

doxal dans cette étude qui n'en mérite pas moins d'être lue et méditée, tant à cause de l'énergie et de l'élégance du style que de la hardiesse des idées.

Pilules Suisses. Exiger le timbre de l'Etat.
Méfiez-vous des contrefaçons !

C'est surtout au commencement du printemps que s'impose l'usage du Rob Lechaux. Ce merveilleux dépuratif débarrasse le sang de toutes les impuretés que la vie cloîtrée de l'hiver y a amassées. Tout le monde sait combien les mois du renouvellement sont fatals aux organisations faibles. Quelquefois même, les constitutions les plus solides sont ébranlées. Eh bien ! on supportera sans faiblir cette transition dangereuse de l'hiver au printemps, si on a soin de purifier et de fortifier son sang par l'emploi du Rob Lechaux.

MAGASINS DE LA GLANEUSE

18 et 20, Rue d'Orléans, 18 et 20
Ancienne Maison MEXME

Judi 23 Mars courant, **Inauguration** des *Nouveaux Magasins* et *Grande Mise en Vente* de toutes les *Nouveautés d'Été*.

Occasions exceptionnelles à tous les Comptoirs

Désirant donner un *développement* plus considérable encore au Comptoir des *Modes*, un catalogue spécial des *Modèles de Chapeaux créés* par la *Maison* sera distribué au premier jour.

Afin que notre Clientèle conserve un très bon souvenir de l'inauguration de notre nouveau Local, nous offrirons aux Dames de jolis Bouquets de violettes de Nice et aux Enfants de magnifiques Ballons en celluloid.

Théâtre de Saumur

Bureaux : 8 h. 1/2 — Rideau : 8 h. 1/2.

Directeur : Yves GUILLON

LUNDI 20 Mars 1893

AVEC LE CONCOURS DE M. YVES GUILLON
DANS LE RÔLE DE *Jems*

MISS HELYETT

Opéra-comique en 3 actes, de M. Boucheron,
musique d'Edmond AUDRAN.

« Ne pas remettre au lendemain ce qu'on peut faire la veille. » C'est surtout aux enrhumés que s'adresse ce précepte. Bien des gens sont morts phthisiques pour un rhume négligé. Les jeunes gens sont insouciant ; ils ont en eux la confiance que donnent la vigueur et la jeunesse. Beaucoup ne consentent à se soigner qu'après qu'ils toussent depuis longtemps. Quelquefois il est trop tard. Il est pourtant bien facile de se soigner au début, sans presque rien changer à ses habitudes, soit avec les *Capsules Guyot* ou le *Goudron Guyot*, soit avec la *Pâte Regnaud* ou le *Sirope de Regnaud*.

Dernières Nouvelles

UNE RÉUNION A ROUBAIX

L'Union catholique avait organisé une réunion privée où devait parler M. Thellier de Poncheville, député, sur la paix sociale.

Une centaine de socialistes ont pénétré et se sont emparés du bureau où trois femmes se sont assises. On chante des chants révolutionnaires. Un crucifix est enlevé et jeté à terre. Une bagarre épouvantable a lieu.

Les socialistes font voler en l'air chaises, tables, bancs et les banquettes. Plusieurs personnes sont blessées.

Finalement, les socialistes restent maîtres du terrain.

Une demi-douzaine de gendarmes et quelques agents arrivent et font évacuer la salle. Plusieurs arrestations ont été opérées.

LES OBSÈQUES DE JULES FERRY

Le corps de Jules Ferry a été déposé dans le grand salon du Sénat, transformé en chapelle ardente.

LES ÉTUDIANTS DE LILLE

Une bagarre s'est produite dans les bureaux du *Progrès du Nord*, sept arrestations ont été maintenues à la maison d'arrêt.

D'autres étudiants ont été mis en liberté provisoire, mais seront traduits, néanmoins, en police correctionnelle.

DÉRAILLEMENT D'UN TRAIN ROYAL EN PORTUGAL

Un train, qui conduisait le Roi et la Reine, ainsi que les ministres, a déraillé.

Les roues du wagon royal et de plusieurs autres voitures se sont enfoncées dans le ballast de la voie. On n'a eu à regretter aucun accident de personne.



Pour adoucir, velouter
blanchir la peau du visage
et des mains rien n'égale
la **Crème Simon** +
Évitez les contrefaçons étrangères
J. SIMON - PARIS
Et dans toutes les bonnes maisons

ÉPICERIE NOUVELLE

F. CHAUVEAU

Rues d'Orléans et Beaurepaire, SAUMUR
Pois moyens, 1/2 litre 0,50 litre 0,95
— extra, — 0,60 — 1,10
— très fins, — 0,70 — 1,60
— extra fins, — 0,95 — 1,75
Haricots verts, — 0,50 — 0,90
— extra recommandé, — 0,55 — 1,00
— extra fins, — 0,90 — 1,60
Flageolets, — 0,60 et 0,90
Asperges, la boîte, 1,25 et 1,80
Harengs de Hollande, Sardines fumées, Morne
d'Islande.
Conserves par 5 kil. hors ville, déduction des
droits d'octroi.

Le Gérant : G. JOUAUST

151 Feuilleton de l'Écho Saumurois

SUZANNE D'ESTOUVILLE

PAR

Le Marquis DE FOUDRAS

Éléonore baissa la tête sous cette calme et foudroyante déclaration ; toutefois elle voulut cacher sa honte, et elle essaya de répondre, avec une fierté que l'accent de sa voix démentait :

— Mon cousin, je puis défaire ce que vous avez fait.

— Je vous en donne la liberté, Éléonore ; mais je me dois à moi-même de déclarer que si vous me rendez cet argent, il ne reprendra jamais sa place dans ma fortune, et je ne vous laisserai pas le droit de m'insulter ni par vos paroles ni par vos actions. Il est vrai que je ne vous épousais pas volontairement ; mais il est plus vrai encore que je n'ai pas mis le moindre calcul dans ma conduite. J'ai été loyal, parce que je ne sais pas être autre chose. Permettez-moi d'ajouter que vous ne me placez pas dans le cas de m'en repentir.

Éléonore était atterrée de son abaissement

au milieu du triomphe de ses calculs, et elle n'eut que la force de murmurer :

— J'espère, Léonce, que vous resterez mon ami.

— A quoi bon, puisque je suis votre parent ? répondit froidement Granval.

— Pour me consoler de vous avoir affligé.

— Vous ne m'avez pas affligé, mais vous m'avez offensé ; car vous pouviez arriver autrement à votre but. Maintenant ne parlons plus de tout cela : nous sommes libres tous deux, je vais en prévenir ma mère.

— Ne m'enlevez pas son affection.

— Assez ! assez ! mademoiselle Loubert, s'écria impérieusement Léonce, et il quitta le salon.

Il n'avait que quelques pas à faire pour être en présence de madame Granval ; mais avant d'entrer dans sa chambre, il se recueillit pendant un moment.

— Vous voilà, mon cher et noble fils ! lui dit la baronne, qui ne l'avait pas vu depuis qu'il avait été chez le notaire. Votre cœur doit être bien satisfait ? Pourquoi donc votre visage est-il donc si triste ou du moins si grave ?

— Est-ce qu'il est ainsi ? dit Léonce, qui souffrait visiblement d'avoir vu le fond de

l'âme d'une personne qu'il aurait du moins voulu estimer.

— Oui ; mais je me trompe peut-être... Vous savez que l'inquiétude est une partie du bonheur des mères.

— Je le sais, et c'est pour cela que je viens près de vous. J'ai à vous annoncer que je n'épouse pas Éléonore. Nous nous sommes expliqués franchement tous les deux, et le résultat de notre explication est que chacun de nous a repris sa liberté.

— Ah ! mon fils ! s'écria la baronne en se jetant au cou de Léonce, vous ne pouviez m'apprendre une meilleure nouvelle ! Dieu vous récompense de toutes vos vertus, continuait-elle en baissant la voix, comme si elle eût craint d'être entendue par Éléonore.

— Vous n'en servirez pas moins de mère à ma cousine, n'est-ce pas, chère mère ? demanda Léonce.

— Ah ! je vous le promets, mon ami, répondit la baronne attendrie, et nous l'accompagnerons à Courville, comme nous l'avions promis.

— Maintenant, chère mère, je vous quitte, dit Léonce : je dois une visite à M. de Saint-Ibal, et je ne veux pas la remettre plus long-

temps : je tiens aussi à prévenir Verne de ce qui vient de se passer.

Léonce sortit, et la baronne se rendit chez sa nièce pour lui dire qu'elle ne lui serait pas moins chère en ne devenant pas sa belle-fille.

Mademoiselle Loubert reçut ainsi la preuve de la générosité de son cousin. Rendons-lui la justice de dire qu'elle en souffrit, mais hâtons-nous d'ajouter qu'elle sut le cacher.

Suzanne, de son côté, avait mis à profit les quelques jours qui s'étaient écoulés depuis celui où son oncle lui avait renouvelé la promesse de la suivre sans résistance et même sans curiosité, partout où elle voudrait le conduire.

Son premier soin avait été de retourner près de madame la surintendante, pour la prier de l'accompagner chez madame la duchesse de Sérent qu'elle voulait remercier.

(A suivre.)

CAISSE D'ÉPARGNE DE SAUMUR
Séance du 19 Mars 1893

Versements de 70 déposants (16 nouveaux), 39,614 fr.

Remboursements, 55,227 fr. 70.

La Caisse paie 3 fr. 25 pour cent.

ÉPICERIE CENTRALE

28, rue Saint-Jean, P. ANDRIEU.

A partir du 23 MARS, Grand choix d'Articles pour le 1^{er} Avril et le Jour de Pâques A DES PRIX EXCEPTIONNELS.

Vannerie riche, Œufs satin, Œufs à surprise, Garnitures pour œufs et poissons friture en sucre et chocolat. — Bel assortiment de Coffrets à boîtes riches pour Baptêmes. — Confiserie de qualité supérieure.

Tout acheteur de 5 francs aura droit à un billet de Tombola. — Deux sujets à gagner : Un superbe clown articulé ; — Un marin attaqué dans les mers glaciales par deux ours blancs.

A VENDRE

A L'AMIABLE EN TOTALITÉ OU PAR PARTIES

BELLE PROPRIÉTÉ

Sise près le bourg de Vernantes Comprenant 35 ares de bon terrain

Maison magnifique

Comprenant : rez-de-chaussée, 1^{er} étage, mansardes et greniers, en tout 18 belles pièces ; servitudes et jardins.

S'adresser, pour traiter, à M. Joseph RAGAIN, marchand de biens, près la Gendarmerie, Vernantes. Facilités de paiement.

INSTITUTION L'ESPÉRANCE

Pensionnat de Jeunes Filles

Dirigé par M^{mes} AGOSTINI

Rue du Petit-Mail, n° 6.

CHARBONS DE TERRE

Charbons de Bois

GUIBERT-MORON

Rue du Petit-Versailles.

M^{me} veuve GUIBERT a l'honneur de prévenir sa clientèle qu'elle continuera, comme par le passé, son commerce de charbons de terre et de charbons de bois.

PIANO à queue d'Erard

en très bon état. Grand format, très belle occasion.

S'adresser à MM. PERNY frères, facteurs de pianos à TOURS.

Location — Accords — Réparations

M^{re} LECOY, avoué à Saumur, demande un PETIT CLERC sachant bien écrire.

Imprimerie P. GODET

SAUMUR

CIRCULAIRES POUR OUVERTURE DE SAISON

Fournitures de Clichés et Vignettes

LETTRES DE MARIAGE

Lettres de Deuil en une heure

Demander les nouveaux prix.

LA JEUNE MÈRE

JOURNAL ILLUSTRÉ. — 49^e ANNÉE

6 francs par an. — Le numéro 60 centimes franco.

Bureaux : 1, rue de Provence, PARIS.

Les jeunes femmes ont à leur disposition un grand nombre de journaux spéciaux qui leur apprennent comment elles doivent s'habiller, organiser un dîner, une soirée, mais ne leur enseignent pas l'art de nourrir leurs nouveau-nés, d'élever les enfants, de leur conserver la santé et l'existence.

Le journal LA JEUNE MÈRE, du D^r BROCHARD, donne ces indications. Il contient de précieux enseignements sur l'allaitement maternel, l'emploi du biberon, sur l'alimentation, la dentition, le sevrage, la vaccination, les soins de l'enfance et tout ce qui intéresse la santé de la mère. C'est une très utile publication, et le complément obligé de tous les journaux que reçoivent les jeunes femmes.

PHARMACIE A. CLOSIER

N° 99, rue Dacier (PLACE SAINT-PIERRE), en face la Caisse d'Épargne SAUMUR

Droguerie Médicinale et Vétérinaire. — Entrepôt des Eaux minérales naturelles Françaises et Étrangères. — Dépôt de toutes les Spécialités médicales.

Grand assortiment de Bandages se prêtant à tous les mouvements du corps et maintenant la hernie constamment réduite. — Un bandage bien fait et bien appliqué facilite souvent la guérison des hernies.

CABINET D'APPLICATION

On trouve, à la Pharmacie, un grand choix d'Articles en caoutchouc vulcanisé, en gomme noire et gomme anglaise blonde, de Bas contre les varices, de Ceintures en tous genres, de Biberons, d'Injecteurs et d'Irrigateurs.

PRIX MODÉRÉS

GRAND HOTEL DE LONDRES

LACOTE-NIVET

Propriétaire

Rue d'Orléans, SAUMUR.

Grande Salle pour Noces et Soirées.

Salons de famille.

BOIS DU NORD ET DU PAYS

ANCIENNE MAISON LEMAIRE-BERSOULLE

Sapin, Chêne

Noyer, Bois blanc

Pitchpin

Hêtre, Frêne et Ormeau

Planchers et Parquet

Liteaux, Lattes et Treillages

R. BASTARD-BRÉHIN

SUCCESSEUR

15, quai Saint-Nicolas — SAUMUR

GR^{de} EPICERIE PARISIENNE

33, rue d'Orléans, à l'angle des rues Dacier et d'Orléans

IMBERT FILS

| Conserves alimentaires | | | Conserves de Poissons | | |
|---|---|--|-----------------------|--|--|
| Pois moyens, litr. 4 » 1/2 l. » 60 | Sardines, Thon, Homard, Langouste | | | | |
| Pois Amieux, — 4 10 — » 65 | Saumon, Filets de hareng à l'huile, | | | | |
| — tr. fins, — 1 65 — » 70 | Harengs marinés, Maquereaux, etc. | | | | |
| Haricots verts, — 90 — » 60 | Par sortie de 5 kil. net, remise des droits | | | | |
| — Amieux — 1 » — » 65 | d'octroi. | | | | |
| — tr. fins, — 1 50 — » 90 | Toute conserve manquée est échangée | | | | |
| Asperges sult ^{es} , boîte, 4 40 et 1 85 | à présentation. | | | | |
| — d'Argenteuil, — 2 60 et 2 45 | | | | | |

GROS ARTICHAUTS, 45 Centimes.

Saumur, imprimerie PAUL GODET.

CHEMINS DE FER

LIGNE DE L'ÉTAT

PARIS — SAUMUR — BORDEAUX

| STATIONS | Mixte matin | Mixte soir | Expr. matin | Omn. matin | Omn. soir | Expr. soir | Expr. soir | Omn. soir |
|--------------------|-------------|------------|-------------|------------|-----------|------------|------------|-----------|
| Paris | | | 7 55 | 12 50 | 7 55 | 8 30 | 11 25 | |
| Chartres | 6 » | | 9 34 | 10 12 | 9 41 | 10 12 | 1 33 | |
| Château-du-Loir | 10 13 | | 12 20 | 1 58 | 6 37 | 12 30 | 4 53 | |
| Noyant-Méon | 11 20 | | 1 3 | 3 8 | 7 40 | 1 15 | 5 56 | |
| Linières-Bouton | 11 29 | | 3 17 | 7 49 | | | 6 6 | |
| Vernantes | 11 43 | | 3 30 | 8 » | | | 6 16 | |
| Blou | 11 54 | | 3 41 | 8 10 | | | 6 26 | |
| Vivry | 12 2 | | 3 49 | 8 17 | | | 6 33 | |
| SAUMUR (Orl.) | | | | | | | | |
| (arrivée) | 12 15 | | 1 38 | 4 2 | 8 29 | 1 50 | 2 24 | 6 44 |
| (départ) | 12 20 | | 1 44 | 4 14 | 8 34 | 1 55 | 2 29 | 6 53 |
| Nantilly (arrivée) | 12 28 | | 4 22 | 8 41 | | | 7 | |
| SAUMUR (État) | | | | | | | | |
| (arrivée) | 12 39 | | 4 35 | 8 52 | | | 7 12 | |
| (départ) | 12 45 | | 4 41 | 8 58 | | | 7 18 | |
| Nantilly (départ) | 12 52 | | 4 48 | 9 05 | | | 7 25 | |
| Chacé-Varrains | 12 38 | 8 47 | 4 29 | 8 43 | | | 7 2 | |
| Brézé-Saint-Cyr | 12 47 | 9 1 | 4 37 | 8 56 | | | 7 8 | |
| Montreuil-Bellay | 1 28 | 9 41 | 4 45 | 9 08 | 2 25 | 3 | 7 16 | |
| Thouars | 2 2 | 10 18 | 4 53 | 9 20 | 2 32 | 3 19 | 7 40 | |
| Niort | | | 5 1 | 9 18 | 2 52 | 3 19 | 8 24 | |
| Saintes | | | 5 11 | 9 27 | 3 01 | 3 28 | 8 48 | |
| Bordeaux | | | 5 16 | 9 32 | 3 06 | 3 33 | 9 03 | |

BORDEAUX — SAUMUR — PARIS

| STATIONS | Mixte matin | Mixte soir | Mixte matin | Expr. matin | Mixte soir | Omn. matin | Semi dir ^{sr} | Mixte soir | Expr. soir | Expr. soir |
|--------------------|-------------|------------|-------------|-------------|------------|------------|------------------------|------------|------------|------------|
| Bordeaux | | | | 5 40 | | 8 25 | | 12 30 | 3 40 | |
| Saintes | | | | 7 12 | 9 9 | 11 40 | | 4 55 | 7 14 | |
| Niort | 5 25 | | 9 42 | 10 51 | 2 7 | 2 36 | 8 23 | 7 48 | 9 15 | |
| Thouars | 8 35 | 6 5 | 12 12 | 12 45 | 1 35 | 4 28 | 5 6 | 10 12 | 11 18 | |
| Montreuil-Bellay | 9 40 | 6 56 | | | 1 7 | 2 39 | 5 4 | 10 34 | 11 40 | |
| Brézé-Saint-Cyr | 9 59 | 7 17 | | | 2 39 | 5 4 | 6 3 | 9 28 | | |
| Chacé-Varrains | 10 11 | 7 26 | | | 3 | 5 25 | | 9 41 | | |
| Nantilly (arrivée) | 10 16 | 7 31 | | | 3 5 | | 6 14 | | | |
| SAUMUR (État) | | | | | | | | | | |
| (arrivée) | 10 23 | 7 46 | Mixte | | | | | 6 26 | 9 55 | |
| (départ) | | 7 25 | matin | | | | | 6 5 | | |
| Nantilly (départ) | | 7 36 | 11 5 | | | | | 6 16 | | |
| SAUMUR (Orl.) | | | | | | | | | | |
| (arrivée) | | 7 47 | 11 23 | 1 34 | 3 14 | 5 39 | 6 24 | 11 1 | 12 7 | |
| (départ) | | 7 57 | 11 35 | 1 39 | 3 18 | 5 46 | 6 29 | 11 7 | 12 16 | |
| Vivry | | 8 11 | 11 49 | | 3 30 | 5 57 | 6 43 | | | |
| Blou | | 8 20 | 11 58 | | 3 36 | 6 6 | 6 52 | | | |
| Vernantes | | 8 33 | 12 11 | | 3 49 | 6 19 | 7 6 | | | |
| Linières-Bouton | | 8 46 | 12 23 | | 4 | 6 31 | 7 18 | | | |
| Noyant-Méon | | 9 1 | 12 36 | 2 15 | 4 41 | 6 45 | 7 31 | 11 44 | | |
| Montreuil-Bellay | | 10 22 | 1 52 | 3 | 5 18 | 7 58 | 8 48 | 12 33 | 1 39 | |
| Thouars | | 2 47 | | 5 56 | 9 46 | 12 4 | 12 45 | 3 33 | 4 44 | |
| Niort | | 5 55 | | 7 30 | 11 20 | 2 27 | 3 5 | 5 10 | 6 15 | |
| Saintes | | | | | | | | | | |
| Bordeaux | | | | | | | | | | |

SAUMUR — PORT-BOULET — CHINON

| STATIONS | Mixte matin | Mixte soir | Mixte matin | Mixte soir | Omn. matin | Mixte soir |
|-------------|-------------|------------|-------------|------------|------------|------------|
| Saumur | 7 52 | 11 16 | 4 31 | | 7 41 | 4 35 |
| Port-Boulet | 8 40 | 12 25 | 7 5 | | 8 8 | 4 58 |
| Chinon | 9 4 | 1 5 | 7 29 | | 9 2 | 7 14 |

POITIERS — MONTREUIL — DOUÉ — ANGERS

| STATIONS | Mixte matin | Mixte soir | Marc. matin | Omn. soir | Mixte soir |
|-----------------|-------------|------------|-------------|-----------|------------|
| Poitiers | 6 5 | 6 45 | 12 53 | 7 25 | |
| Moncontour | 7 41 | 10 47 | 2 34 | 8 52 | |
| Loudun | 8 42 | 1 39 | 3 56 | 9 36 | |
| Montreuil (ar.) | 9 19 | 3 14 | 4 35 | 10 15 | |
| (départ) | 6 50 | 9 27 | 4 5 | 8 10 | 39 |
| la Vaudelnay | 7 2 | 9 39 | 4 30 | 5 19 | 10 50 |
| Baugé | 7 14 | 9 51 | 5 53 | 5 30 | 11 1 |
| Doué | 7 22 | 9 58 | 5 43 | 5 38 | 11 8 |
| Martigné | 7 45 | 10 20 | 6 33 | 5 48 | 11 28 |
| Angers | 9 12 | 11 45 | 9 12 | 7 22 | 12 29 |

ANGERS — DOUÉ — MONTREUIL — POITIERS

| STATIONS | Omn. matin | Mixte matin | Marc. matin | Omn. soir | Omn. soir |
|-----------------|------------|-------------|-------------|-----------|-----------|
| Angers | 4 40 | 6 50 | 7 30 | 12 | 6 15 |
| Marigné | 6 1 | 8 32 | 11 | 1 20 | 7 54 |
| Doué | 6 24 | 8 57 | 11 54 | 1 42 | 8 23 |
| Baugé | 6 32 | 9 7 | 12 16 | 1 50 | 8 31 |
| la Vaudelnay | 6 39 | 9 15 | 12 33 | 1 57 | 8 43 |
| Montreuil (ar.) | 6 48 | 9 26 | 12 51 | 2 6 | 8 54 |
| (départ) | 7 38 | | 1 31 | 2 21 | 9 22 |
| Loudun | 8 24 | | 4 14 | 3 10 | 10 13 |
| Moncontour | 8 56 | | 6 40 | 3 43 | 10 44 |
| Poitiers | 10 33 | | 10 40 | 5 22 | 12 8 |

LIGNE D'ORLÉANS

NANTES — ANGERS — SAUMUR — TOURS — PARIS

| STATIONS | Omn. | | Expr. | | Omn. | | Expr. | | Directe | | mixte | |
|-------------|------|-------|-------|-------|-------|------|-------|------|---------|---|-------|---|
| | 1 | 2 | 3 | 1 | 2 | 3 | 1 | 2 | 3 | 1 | 2 | 3 |
| Nantes d. | | | | | | | | | | | | |
| Angers d. | 6 30 | 10 27 | 11 55 | 2 57 | 4 55 | 5 10 | 9 35 | 1 16 | 1 45 | | | |
| La Mérité | 7 10 | 10 49 | 12 27 | 3 42 | 5 20 | 6 | 10 1 | 1 46 | 2 26 | | | |
| Les Rosiers | 7 19 | 10 56 | 12 34 | 3 52 | | 6 13 | | | | | | |
| St-Clément | 7 26 | | 12 40 | 3 59 | | 6 22 | | | | | | |
| St-Martin | 7 33 | | 12 45 | 4 7 | | 6 31 | | | | | | |
| Saumur ar. | 7 46 | 11 11 | 12 55 | 4 20 | 5 44 | 6 48 | 10 24 | 2 13 | 3 5 | | | |
| — dt. | 7 52 | 11 16 | 1 1 | 4 31 | 5 44 | 6 58 | 10 30 | 2 16 | 3 19 | | | |
| Varennes | 8 05 | 11 26 | 1 11 | 4 45 | | 7 16 | | | | | | |
| Port-Boulet | 8 20 | 11 35 | 1 21 | 5 1 | 6 1 | 7 31 | 10 50 | 2 38 | 3 47 | | | |
| Langeais | 8 59 | 11 55 | 1 50 | 5 46 | 6 23 | 8 30 | 11 16 | 3 9 | 4 32 | | | |
| Tours arr. | 9 42 | 12 33 | 2 25 | 6 35 | 7 10 | 9 43 | 11 44 | 4 11 | 5 46 | | | |
| Paris arr. | 4 28 | 4 48 | 9 30 | 11 59 | 11 59 | 5 | 8 10 | 39 | | | | |